LA LDH soutient :

Twelve years a slave, de Steve Mc Queen



Un grand film sur l'esclavage. d'autant plus réussi que fortement incarné. Il décrit le marché aux esclaves de Washington, le travail dans les plantations de canne à sucre et de coton, une société où les maîtres vivent dans la peur, quand ce n'est pas dans la folie. Il dit la vérité insoutenable de ce qu'a été l'esclavage. Vérité relevée par le contraste avec un décor de rêve : les bayous de Louisiane avec leurs immenses cyprès qui filtrent le

soleil, autour des vérandas à colonnettes.

A ciel ouvert. de Mariana Otero

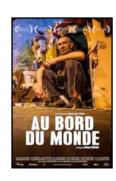


En Belgique Le Courtil accueille depuis 1983 des des enfants et des jeunes psychotiques.

Le spectateur vit et partage le travail qui vise à rassembler ces enfants en miettes. Le signe de la psychose est l'absence de repères et de limites: toute jouissance, par exemple de jeu ou de nourriture, débouche sur l'excès et la souffrance. Pour apaiser, il faut un regard qui tienne le corps

ensemble, qui le rassemble. Et ce travail se fait dans un grand respect des enfants : on n'entre pas sans frapper dans leurs chambres, le soir. C'est ainsi qu'on les aide, progressivement, à devenir des sujets. On peut donc parler d'une véritable école aux droits de l'enfant, d'autant que ces enfants-là sont parmi les plus démunis.

Au bord du monde, de Claus Drexel



Claus Drexel a passé un an à filmer les clochards. Il les montre non comme une catégorie générale mais comme des individus singuliers qui ont un nom, une histoire, un récit, un discours, et qui sont eux-mêmes d'une grande diversité. Celui qui, très organisé, possède tente, bagages et linge propre, et celle qui dort assise, sous une ou deux couvertures. le Roumain qui dort sous un pont et trouve que « la France, c'est mieux », celui qui va nu

et nu-pieds sous une couverture, alors qu'il pleut, sur la plus belle avenue du mondela violence saisissante du contraste entre la ville et ses passagers clandestins, entre une société et une autre, évoque Les Misérables et cette accusation de Hugo : la société bourgeoise produit une autre société qui est son envers, et dont elle est la seule responsable. Nous sommes aux plus élémentaires des droits de l'Homme.

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM



Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.

7 mars: Paris 18

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site. à l'adresse :

http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php.

Elles peuvent être téléchargées pendant une semaine : aller dans la grille sur « l'invité du vendredi »

HAÏM - À LA LUMIÈRE D'UN VIOLON

un spectacle théâtral et musical écrit et mis en scène par **Gérald Garutti**



Le spectacle retrace la vie réelle de Haïm Lipsky, juif polonais né à Lodz en 1922 dans une famille ouvrière, devenu violoniste à force de volonté, et sauvé de l'enfer concentrationnaire grâce à la musique. Ce conte musical où alternent morceaux classiques et mélodies klezmer témoigne de la survie par l'art. de l'espoir préservé jusqu'au cœur des ténèbres et du fil de la transmission.

SALLE GAVEAU, PARIS

Samedi 29 mars à 20h30 et dimanche 30 mars à 18h Samedi 12 avril à 20h30 et dimanche 13 avril à 18h Samedi 26 avril à 20h30 et dimanche 27 avril à 18h

"Fusillés pour l'exemple, les fantômes de la République"



Une exposition à laquelle Gilles Manceron, coresponsable du groupe de travail de la LDH « Mémoires, Histoires, Archives » a collaboré comme conseiller scientifique.

Celle-ci se tient du 15 janvier au 7 mars 2014 à la Salle des Prévôts -Salon des Tapisseries, place de l'Hôtel de Ville, esplanade de la Libération, à Paris 4e.

Prochaine réunion de section jeudi 13 mars 2014 à 20h

"STOP le contrôle au faciès!"

à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013 M° Maison Blanche



Actualités

de la section Paris 5ème - 13ème

Contacts n°33 - février 2014

Permanence d'aide et d'information iuridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations. 11 rue Caillaux - 75013 M° Maison Blanche

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

Le samedi matin de 10h à 12h à la faculté de droit 12 place du Panthéon 5ème

Contacts: Camille Billmann billmann.camille@neuf.fr Marion Ballet: 06 64 66 78 01

Liqueurs au prétoire:

Marianne Wolff marianne.wolff@wanadoo.fr 01 45 81 69 15

Alice Bertin alice.bertin0086@orange.fr 01 42 72 55 35 06 76 74 81 71

RESF

Permanences:

tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations. 11 rue Caillaux - 75013 M°Maison blanche

Contact: Jocelyne Vaudenay jvaudenay@gmail.com

Groupe Etudiants:

Contact:

Paul Robin Idhomme.513@gmail.com

Diffusion des tracts:

Actuellement

Contacts:

marchés Blanqui - Jeanne d'arc - Maison Blanche. Mouffetard le dimanche matin. selon actualité et disponibilités - et d'autres lieux selon les contenus traités

Contact: Martine Common: common.martine@wanadoo.fr

UN PARLEMENT DES INVISIBLES ... UNE ACTION **ALTERNATIVE ... UN ANTI FACEBOOK?**

Pierre Rosanvallon veut former par le biais d'une collection et d'un site internet.ce que l'on pourrait considérer comme le parlement des invisibles

Le projet de Pierre Rosanvallon vient du constat que les Français ne se sentent plus représentés Ce constat, dit il est alarmant car il en va de la dignité humaine et de la démocratie

En tant que citoyens, nous nous sentons concernés car nous pouvons, chaque jour, observer manifestations, rassemblements, dans lesquels les français crient leurs demandes d'être entendus, de facon corporatiste ou individualiste. Les Français sont ,dans la rue car ils ne se sentent pas représentés mais ils ne le sont pas pour défendre une grande cause collective

Pierre Rosanvallon va jusqu'à dire que les Français se sentent abandonnés!

Dans notre société, le besoin de représentation et de "déchiffrement" se fait sentir avec une plus grande intensité En effet, les partis, les syndicats ne répondent au besoin de rencontre et d'expression, les lieux de travail sont éclatés, les revendications sont individualisées. Des émissions radio ainsi que des ouvrages qui parlent de la vie ordinaire sont de plus en plus nombreux, des documentaires donnent la parole à ceux qui ne l'ont pas..

Le projet de Pierre Rosanvallon, "Raconter la vie", prolonge toutes ces expériences et ces publications.

Il a l'ambition d'en généraliser la démarche en associant les gens eux-mêmes à cette entreprise intellectuelle et citoyenne, il entend ainsi répondre au besoin de voir les vies ordinaires racontées, les voix les plus faibles écoutées, les aspirations quotidiennes prises en compte Ce projet entend donc proposer un cadre susceptible d'entraîner un mouvement social d'un type nouveau.

Alice Bertin



site: http://raconterlavie.fr/

A VOS AGENDAS!

mercredi 19 février à 20h : la section LDH Paris-Centre reçoit prochain Pascal Blanchard : « Nouveaux enjeux autour de nos héritages historiques : colonisation, immigration, diversité ».

à la Maison des associations du 3ème arrondissement, 5 rue Perré, 75003 Paris (Métro République).

vendredi 7 mars à 14h 30 : l'association Ciné Histoire organise une séance à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris sur René Cassin. L'entrée est libre mais sur réservation à nicoledorra@gmail.com

lundi 10 mars: le Groupe de travail "Jeunesse et droits des enfants" reprend ses réunions. Il est animé par Françoise Dumont.

mardi 18 mars à 18h : parcours communard pour célébrer le début de la Commune de 1871. Cette année nous voulons souligner l'apport de la Commune à la démocratie sociale qui associa droit au travail et droit du travail. Et aujourd'hui nous sommes toujours les héritiers de l'œuvre démocratique et sociale de la Commune de 1871. C'est pourquoi nous proposons de rappeler cette œuvre populaire et humaniste tout au long du parcours, dans le 3e arrondissement, jusqu'au Mont-de-Piété dans le 4e arrondissement.

Nous nous rassemblerons au Métro Temple dans le 3e arrondissement de Paris

- 18h : Place Dmitrieff (Métro Temple). Nous interviendrons sur le rôle des femmes dans la démocratie sociale et le travail.
- 18h20 : Au numéro 14 de la rue de la Corderie, nous parlerons de l'AIT (Association internationale des travailleurs), du Comité des vingt arrondissements, du rôle des syndicats et du droit au travail.
- 18h40 : Devant la Mairie du 3e, nous évoquerons des éléments de la politique sociale et solidaire de la Commune au niveau local.
- 19h : Devant le Cirque d'Hiver, nous rappellerons le droit du travail, à travers le décret sur le travail de nuit des boulangers.
- 19 h20 : Au 87 rue Vieille-du-Temple, siège de l'Imprimerie nationale, nous évoquerons la démocratie au travail.
- 19h45 : Devant l'Espace des Blancs-Manteaux, au 48 rue Vieille-du-Temple, comme l'avait décidé la Commune par décret du 7 mai 1871, NOUS RESTITUERONS GRATUITEMENT LES OBJETS D'UNE VALEUR DE MOINS DE 20 FRANCS DEPOSES AU MONT DE PIETE.

ELECTIONS

Voici le questionnaire que la section va adresser à tous les candidats aux élections municipales de nos arrondissements:

1. Institutions et démocratie locale

- Êtes-vous favorable au **cumul d'un mandat** de maire d'arrondissement ou d'adjoint au maire de Paris, ou d'adjoint au maire d'arrondissement avec un mandat parlementaire, national ou européen ?
- Si vous y êtes défavorable, vous engagez-vous à ne pas pratiquer un tel cumul au sein de votre équipe dès 2014?
- Êtes-vous favorable à ce que les **résidents étrangers non-communautaires** puissent être électeurs et éligibles aux élections municipales ?

- Et aux autres élections locales (régionales, cantonales) ?
- Que proposez-vous pour améliorer le fonctionnement des **conseils de quartiers** (compétences, budget, prise en compte de leurs délibérations, moyens d'information en direction des habitants, etc.) ?
- Quelles mesures précises comptez-vous prendre pour rendre transparentes les décisions d'attribution (logements sociaux, places en crèches, subventions) ?
- Quels autres projets comptez-vous mettre en œuvre pour encourager la **citoyenneté locale** dans votre arrondissement ?
- Comment favoriserez-vous la participation des associations et des citovens aux CICA?

2. Logement

- L'article 55 de la loi SRU a été renforcé : Que proposez-vous pour qu'il y ait 25 % de **logements sociaux** à Paris, et plus particulièrement des logements PLAI ?
- Comptez-vous développer le nombre de **résidences sociales** dans votre arrondissement ?
- Chaque année, de nombreuses **expulsions de logement** ont lieu : quelle vigilance comptez-vous exercer pour les prévenir ?
- Comptez-vous agir pour atteindre l'objectif de création de 200 places dans les aires d'accueil des **gens du voyage** figurant dans le PLU de Paris de 2006 ?
- •Etes-vous favorable à la création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans votre arrondissement ?

3. Action sociale, enfance et santé

- Quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer la prise en charge effective des **mineurs isolés étrangers** par les services de l'aide sociale à l'enfance ?
- Vous engagez-vous à organiser des cérémonies de protection par « Parrainages républicains » pour les enfants scolarisés dont les parents sont sans papiers ?
- •Et pour les jeunes majeurs scolarisés ?
- Avez-vous l'intention de soutenir les associations et les structures qui agissent en matière d'information sur la contraception ?
- Avez-vous l'intention de soutenir les structures qui pratiquent l'IVG ?

4. Sécurité et libertés

- Êtes-vous favorable à une augmentation des **pouvoirs de police** du maire de Paris, et si oui dans quels domaines ?
- Vous opposerez-vous à d'éventuels arrêtés antimendicité pris par le Préfet de police de Paris ?
- Avez-vous l'intention de financer l'installation de caméras de surveillance dans l'espace public ?

Il est possible de prendre connaissance du rapport de l'Anafé

"LE DEDALE DE L'ASILE A LA FRONTIERE -Comment la France ferme ses portes aux exilés"

à l'adresse http://www.anafe.org/



Visitez le site internet du projet INSEROM

LES ROMS ONT DES DROITS

INSEROM : un outil pour l'effectivité des droits fondamentaux

www.inserom.eu

JUSTICE

Entendu vendredi 7 février à la cour d'appel du JLD (juge des libertés et de le détention):

Suite à un retenu se plaignant de n'avoir pas compris son interprète en garde à vue, et de n'avoir pas eu de repas au centre entre son arrivée à 18h et 10h le lendemain matin, la Présidente s'est lancée dans une diatribe à la cantonnade contre ces étrangers qui viennent en France et critiquent tout.

En gros, s'ils ne sont pas contents, qu'ils restent dans leur pays!

Un coup de fatigue inadmissible en fin de matinée? Dommage pour le retenu qui avait la malchance de passer en dernier!

Pourtant l'audience avait plutôt bien commencé, avec une Présidente qui semblait assez à l'écoute et avait remis en liberté deux personnes. L'un justement pour manque de mise à disposition d'un interprète. L'officier de police judiciaire avait considéré que la personne étant là depuis 2004, il n'y avait pas besoin d'interprète!

ETRANGERS

La situation des Mineurs Isolés Etrangers (MIE) s'aggrave. De tous les coins de l'hexagone remontent des informations les concernant : refus des conseils généraux de les prendre en charge dans le Calvados, les Alpes-Maritimes, la Côte d'or, la Moselle, au mépris de la loi.

Une proposition de loi visant à transférer des départements à l'État la charge des mineurs étrangers sans famille a été adoptée mercredi 5 février en commission des Lois et sera débattue le 12 février au Sénat. Estimant que les départements "n'ont pas les moyens" d'assumer seuls une "charge financière très

lourde", le texte propose que l'État "se charge d'organiser" et finance "l'accueil, l'évaluation et la prise en charge des mineurs isolés étrangers". Elle vise la circulaire publiée par le Ministère de la Justice en mai 2013 qui organise (entre autres points) une répartition de ces ieunes sur les départements

La proposition de loi envisage également la création d'un "fichier national" afin de mieux évaluer le nombre de ces mineurs et de permettre un suivi des prises en charge.

Cette proposition ne tient pas compte de l'article 40 de la constitution :

L'article 40 de la Constitution limite le pouvoir d'initiative des parlementaires en matière financière. Il interdit toute création ou aggravation d'une charge publique et n'autorise la diminution d'une ressource publique que dans la mesure où elle est compensée par l'augmentation d'une autre ressource.

S'agissant des crédits ouverts par les projets de loi de finances, la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances a atténué la sévérité de cette restriction en autorisant les parlementaires à opérer des mouvements entre les programmes d'une même mission sans augmenter le montant total des crédits de celle-ci.

Le collectif MIE auquel appartient la LDH, réfléchit à la mise en place d' Observatoires locaux sur la situation des Mineurs Isolés Etrangers.

Des effets pervers de l'empilement des textes, un nouvel épisode de "Au pays d'Ubu"

Mardi février : accompagnement en préfecture de Mme K. coréenne.

Elle est en France depuis onze ans et a toujours eu des titres de séjour étudiant. Elle est mariée mais son mari est retourné en Corée. Elle a deux enfants, l'aîné est majeur et a obtenu un titre vie privée et familiale car il est arrivé en France avant 13 ans. Le plus jeune est né en France.

La préfecture a proposé à Mme K. un titre de séjour salarié, car elle travaillait un peu. Mais Mme K. est malade, elle est en arrêt de travail. Perplexité de la dame du guichet. Et un titre Vie privé et familiale demande Mme K. ? Elle n'y a pas droit. Si elle avait été en situation IR-régulière, elle aurait tiré bénéfice de la circulaire de notre bon Ministre de l'Intérieur. Hélas! Mme.D. a toujours été en situation régulière ... MerdRe alors!

